



COMMUNE MEMBRE DE

Association de Communes Vaudoises (AdCV)
Conseil régional du district de Nyon
Parc naturel régional Jura vaudois

SOMMAIRE

- p.1 Billet du syndic
Manifestations
Quoi de neuf?
- p.2 Sports et loisirs
- p.3 Commerces
Sports et loisirs
Société de Développement
- p.4 Informations officielles
Contacts utiles

INFORMATIONS OFFICIELLES

RÉSIDENCE PLEIN SUD - APPARTEMENTS PROTÉGÉS À BEGNINS

En 2010, le projet de réalisation de la Résidence Plein Sud Begnins SA a vu le jour. Deux ans plus tard, plusieurs communes, dont Saint-Cergue, ainsi que les fondations Bellevue et Belle Saisons se sont associées à cette aventure et grâce à leur participation financière, 28 appartements protégés ont été construits et sont proposés à la location dès le 1er avril 2014, en dessous de l'EMS Bellevue (une passerelle relie les immeubles).

Ces logements (1.5, 2.5 et 3.5 pièces répartis sur trois étages et accessibles par ascenseur) permettent de maintenir à domicile des personnes fragilisées, mais qui sont encore capables de vivre de manière indépendante. Elles pourront bénéficier d'une aide ponctuelle ou d'une présence régulière d'un référent social, et d'activités de groupe, si souhaité.

Si vous désirez visiter, veuillez vous adresser par écrit à: Résidence Plein Sud Begnins SA, chemin des Baules 4, case postale 87, 1268 Begnins, ou info@residence-plein-sud.ch. Plus d'infos sur www.residence-plein-sud.ch



SÉANCE DU MARDI 3 DÉCEMBRE 2013 LE CONSEIL COMMUNAL DECIDE

Préavis municipal no 17/2013
Adoption du plan de quartier des Tencoy-Dessus et son règlement.
Par : 27 voix pour, 2 voix contre, 10 abstentions

Préavis municipal no 16/2013
Budget municipal pour l'année 2014.
Par : 39 voix pour

Préavis municipal no 19/2013
Demande de crédit de CHF 2'350'000.- pour la construction du nouveau réservoir des Cheseaux, les conduites et les travaux liés à cette réalisation.
Par : 37 voix pour, 1 abstention

Election d'une présidente du Conseil communal
Mme Maria Guichard est élue.

Prochaines séances du Conseil communal au Centre du Vallon (salle de spectacle)

- Mardi 11 mars 2014;
 - Mardi 24 juin 2014;
 - Mardi 7 octobre 2014;
 - Mardi 9 décembre 2014.
- Les heures seront annoncées sur l'ordre du jour (19.00 ou 20.00).

LOCAL DE VOTE - LA CURE

En raison de la baisse de fréquentation et de l'augmentation du nombre de votants par correspondance, le local de vote de La Cure sera fermé dès 2014.

DÉNEIGEMENT

Déblaiement de la neige

La Municipalité de Saint-Cergue souhaite rappeler aux automobilistes les dispositions d'application de l'article 2 du règlement communal sur le déblaiement de la neige du 23 décembre 2004: les conducteurs de voitures automobiles ne laisseront pas leur véhicule sur des places de parc ou des voies publiques s'ils peuvent prévoir que l'enlèvement de la neige en serait gêné.

En vertu de ces dispositions, tout véhicule stationné sur une voie publique, entravant le déblaiement de la neige, sera évacué aux frais du propriétaire. La Municipalité décline toute responsabilité pour des dégâts qui pourraient être occasionnés à des véhicules par les engins de déneigement et de sablage, et par les amas de neige provoqués par le passage des chasse-neige.

Tournée de déneigement

Le déneigement s'effectue normalement entre 04:00 et 07:00 et il faut environ 3 heures pour déblayer la neige. S'il commence à neiger à 06:00, il faudra donc attendre 09:00 au minimum avant l'évacuation complète de la neige.

Adapter sa conduite

Il convient de rappeler que la sécurité routière hivernale ne dépend pas seulement de l'état des routes. Les usagers doivent adapter la conduite de leur véhicule aux conditions locales et leurs déplacements aux circonstances. L'équipement adéquat des véhicules est également primordial.

Salage et gravillonnage

Le salage et/ou le gravillonnage sont effectués en cas de besoin, ainsi que l'épandage des copeaux.

Parcage hivernal

En cas de chutes de neige et afin de ne pas gêner le déneigement et le salage, des parkings de délestage sont à votre disposition:

- Parking de la place Sy-Vieuxville, partie de bas depuis la place pour handicapé, direction local de voirie;
 - Parking du chemin Jean-Jacques Rousseau;
 - Parking de la gare;
 - Moitié du parking de la route d'Arzier, côté route cantonale.
- Pour les autres parkings, se conformer à la signalisation en place.

Déneigement privé, entretien des trottoirs et des entrées de propriétés

Nous rappelons que les propriétaires immobiliers sont tenus de faire procéder à l'enlèvement immédiat de la neige ou de la glace amoncelée sur le trottoir ou l'entrée de leur propriété privée. Il est strictement interdit de déverser la neige sur la voie publique.

Entretien des toits

Nous rappelons également que les propriétaires immobiliers sont tenus de faire procéder à l'enlèvement immédiat des glaçons qui se forment au bord des toits. Ces glaçons mettent en danger la sécurité des passants. Pour le bien de la population, nous espérons que chacun se conformera de bonne grâce aux présentes prescriptions.

Pierre Graber

St-Cergue ET ENVIRONS MONTAGNE - ÉVASIONS SKI NOCTURNE FONDUE FORAIF

www.st-cergue-tourisme.ch

Après quelques descentes au clair de lune, un petit creux se fait sentir. On déchausse ses skis et hop on se retrouve devant une bonne fondue dans l'un des restaurants de la station de St-Cergue.

LE FORAIF COMPREND :
Courses illimitées sur les 2 pistes éclairées du village de St-Cergue entre 18h00 et 21h30, du mardi au samedi. Une fondue dans le restaurant de votre choix.

CHF 33.-

En vente aux caisses des Téléskis de St-Cergue.

Infos : Tél +41 22 360 13 14



Photo: Pascal Uldry

MANIFESTATIONS

- CALENDRIER DE L'AVENT
- Du dimanche 1er au dimanche 22 décembre
- VERRÉE DE L'AMITIÉ
- Lundi 23 décembre
- DESCENTE AUX FLAMBEAUX ET ARRIVÉE DU PÈRE NOËL
- Mardi 24 décembre
- VEILLÉE DE NOËL
- Mardi 24 décembre
- SOUPE ET VIN CHAUD
- Lundi 31 décembre
- 2^E RENCONTRE INTERNATIONALE D'ARTS MARTIAUX HISTORIQUES EUROPÉENS
- Du vendredi 10 au dimanche 12 janvier
- RAQUETTES AVENTURE
- Samedi 1er mars

QUOI DE NEUF?

NOUVEAUX COMMERCES

- ALG Design Sàrl
- Installations sanitaires, rénovations, dépannages
- Alain Grégis
- Route d'Arzier 16
- 079 601 82 54
- Mobilité
- Transport de personnes
- Thierry Guichard
- Route du Télésiège 64
- 079 321 92 44

Thierry Magnenat

BILLET DU SYNDIC

UN GOÛT D'INACHEVÉ

Le 31 décembre de cette année sera, comme chaque année, l'occasion de passer un cap symbolique, de transmettre ses vœux à nos proches. Ce 31 décembre 2013 sera toutefois différent pour l'auteur de ce billet, puisqu'il quittera la syndication de manière précoce, pour des raisons de carrière professionnelle. L'occasion d'un petit retour en arrière, en forme de bilan personnel en quelque sorte.

915 jours! C'est le nombre de jours passés à la tête de la Municipalité, la moitié d'une législature: d'apprentissage en erreurs, d'erreurs en améliorations, d'améliorations en prise de conscience de l'ampleur de la tâche, de prises de conscience en plans d'actions, de plans d'actions en actions!

Des défis énormes attendent la Municipalité, avec des contraintes importantes, qu'elles soient d'ordre financier, temporel ou encore juridique, avec un cadre légal de plus en plus complexe fixé par l'Etat. La marge de manoeuvre est faible, car une grande partie du budget communal est composé de charges exogènes (péréquation, facture sociale, asso-

ciations régionales, contributions à des fonds tels que les transports publics régionaux, etc).

C'est cependant au sein de la Municipalité, appuyée par le Conseil communal, que l'on peut s'impliquer pour influencer le cadre de vie villageois: planifier les investissements en fonction des besoins et des moyens financiers dans le but d'améliorer le cadre de vie des habitants de ce village, mais aussi prendre des décisions parfois impopulaires, de gérer dans le sens de l'intérêt général, de manière neutre et désintéressée.

La Municipalité a accompli ce mandat jusqu'à ce jour avec rigueur et un engagement sans faille: que mes collègues en soient remerciés.

Syndic est un rôle exigeant, demandant un investissement en temps extrêmement important, un rôle exposé à la critique ou parfois à la colère de quelques citoyens. Un rôle où l'on se trouve bien souvent seul face aux décisions à prendre, aux choix à assumer... Un rôle ingrat, où la reconnaissance est rare... Mais un rôle riche d'expériences, de rencontres, de découvertes du fonctionnement

humain dans ses côtés clairs ou sombres. En tous les cas, un rôle de contact avec les habitants de ce village, avec les autorités d'autres communes, un rôle enrichissant et palpitant.

A l'heure de quitter la fonction, il restera un goût d'inachevé, mais de magnifiques souvenirs vécus pendant cette période!

Il me reste à dire MERCI à ceux qui m'ont encouragé, accordé leur confiance, MERCI à ceux qui m'ont soutenu, ici ou alentours, MERCI à ceux qui sont devenus des amis, des compagnons de voyage, au travers des expériences!

Enfin, je me fais le porte-parole de la Municipalité, des collaborateurs de l'administration communale et de la voirie, afin de vous souhaiter un joyeux Noël.

Que cette période de fêtes vous apporte joie, paix et sérénité! Qu'elle vous permette de trouver du repos, de passer du temps en famille et entre amis.

Nous vous adressons également nos meilleurs vœux de bonheur et de santé pour 2014!

NOUVEAU SITE WEB POUR LE TOURISME

Dès mi-décembre un nouveau site web est en fonction pour l'offrir touristique de notre région. Ce site est basé sur le format de Suisse Tourisme et donne toutes les informations nécessaires sur les activités hivernales et estivales.

Plus d'infos sur www.st-cergue-tourisme.ch



TAXE AU SAC

Dès le 1er janvier 2014, notre commune passera à la taxe au sac. Les nouveaux sacs sont en vente dès le mois de décembre au Libre service d'altitude et à la poste.

Plus d'infos sur www.vaud-taxeausac.ch



CONTACTS UTILES

ADMINISTRATION COMMUNALE
Place Sy-Vieuxville 1
Case postale 103
1264 Saint-Cergue
T 022 360 11 46
F 022 360 90 28
commune@st-cergue.ch
www.st-cergue.ch

Horaire:
Lundi, mercredi, jeudi et vendredi 07:30 - 11:00
Mardi 14:00 - 19:00
Les bureaux seront fermés du lundi 23 décembre 2013 à 11:00 au lundi 6 janvier 2014 à 07:30.

OFFICE DU TOURISME
Place Sy-Vieuxville 3
T 022 360 13 14
Horaire:
Lundi fermé hors vacances scolaires
Mardi - vendredi 08:30 - 12:00 / 13:30 - 16:30
Samedi - dimanche (hiver) 08:30 - 12:30 / 13:30 - 15:30

BIBLIOTHÈQUE
Chemin du Carroz-d'Amont 11
Horaire:
Lundi 15:00 - 18:00
Jeudi et vendredi 10:00 - 12:00

DÉCHETTERIE
Route du Télésiège 1
Horaire (hiver):
Lundi, mercredi et vendredi 10:00 - 12:00 / 15:00 - 18:00
Samedi 09:00 - 12:00 / 14:00 - 18:00
Mercredi 25 décembre 2013 et mercredi 1er janvier 2014 fermé

